

PARTICIPEZ À L'ANIMATION DE LA BASE DE LOISIRS DE BÉTINEUC !
2 chalets mis à votre disposition par Dinan Agglomération
(30m² couverts + 40m² de terrasse)



Un chalet pour la restauration



Un chalet dit d'animation



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Convention d'occupation temporaire du chalet de restauration

Participez à l'animation de la base de loisirs de Bétineuc !



Dinan Agglomération recherche un occupant pour assurer une activité de restauration à compter d'avril 2025 au chalet situé sur la base de loisirs de Bétineuc à Saint-André-des-Eaux.



La convention d'occupation du domaine public sera valable 3 ans à compter de sa notification.



Date limite de remise des offres :

Mardi 10 décembre 2024 à 12h00

Présentation du site

La Base de Loisirs de Bétineuc propose diverses activités pour petits et grands. La plage permet de se baigner en toute sécurité avec la présence d'un maître-nageur en juillet et août.

La base nautique de Bétineuc propose un panel d'activités nautiques toute l'année. Un circuit aménagé de 3 km offre une belle promenade le long de l'étang.

Un espace de restauration est ouvert du printemps à l'automne, des tables de pique-nique sont à la disposition de tous. L'ensemble des bâtiments est propriété de Dinan Agglomération.

Modalités d'envoi des offres :

Celles-ci seront rédigées en langue française. L'envoi se fera sous pli recommandé avec accusé de réception postal ou par dépôt en mains propres à l'adresse suivante :

Dinan Agglomération
Service Tourisme - Ne pas ouvrir
AOT 2025 - Activité de Restauration - Bétineuc
8 Bd Simone Veil
CS 56357
22106 DINAN Cedex

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ci-dessus ainsi que la mention : *Offre pour Convention d'Occupation du Domaine Public - Activité de Restauration Bétineuc 2025*

Conditions d'exploitation :

L'occupant disposera de deux locaux en bois comprenant 30 m² couverts et 40 m² de terrasse. Les locaux sont fournis en l'état.



L'occupant ne pourra affecter les lieux à une destination autre que celle liée à une activité de restauration.



Dinan Agglomération ne fournit pas le mobilier de l'espace intérieur et extérieur (tables et chaises), ni de l'équipement (cuisine - préparation). Celui-ci devra également être prévu par le futur preneur. L'entretien, la maintenance et les réparations de ce matériel seront à la charge du candidat retenu.

Un état des lieux sera établi contradictoirement à l'entrée et à la sortie.

Durée de la convention :

La convention sera conclue à compter de sa notification pour une durée de 3 ans.

Pour obtenir des documents sur la consultation :

c.pansart@dinan-agglomeration.fr
Tél. 02 96 87 77 97